

Michel ARMENGAUD
Président du Conseil d'Administration du
Comité de Quartier Rangueil Sauzelong (CdQRS)
4 rue Eugène Sue
31400 TOULOUSE

Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Maire de Toulouse
1 place du Capitole
31000 TOULOUSE

Votre Ref : JLM/FW/D 19 034 392-vbc
Lettre recommandée avec AR

Toulouse, le 1^{er} avril 2021

Monsieur le Maire,

Le contenu de votre courrier du 26 mars 2021 nous a surpris tant sur le fond que sur la forme. Il nous est apparu indispensable d'apporter les éclaircissements nécessaires à votre bonne compréhension de la situation suite à la clôture de la dernière phase de concertation sur le devenir du quartier Sauzelong.

Tout d'abord, nous faisons appel à vos souvenirs pour vous rappeler que c'est le CdQRS qui vous a proposé de mettre en place une structure permettant d'établir un dialogue constructif entre le promoteur public et les associations représentatives des habitants du quartier Sauzelong. Vous avez répondu favorablement en proposant la signature d'une « charte de concertation », ce que nous avons salué comme étant le point de départ du dialogue indispensable pour trouver une solution aux problèmes posés par le projet tel qu'il était connu.

Le CdQRS a participé à toutes les étapes de la concertation, il a appelé les habitants du quartier Sauzelong à prendre leurs responsabilités en faisant état de leurs attentes, de leurs besoins et en proposant des solutions soumises à l'analyse des experts. Nous avons toujours été loyaux et respectueux des personnes et de leurs positions.

La première étape de la concertation s'est conclue par la mise au point d'un « constat partagé ». Les représentants de la CDCH et de la Mairie ont, délibérément, voulu limiter l'étude au périmètre des parcelles de la CDCH. Nous partageons de nombreux points avec le texte de la CDCH, mais l'étude ne prenant pas en compte l'impact sur l'ensemble du quartier, nous avons demandé et obtenu la possibilité de joindre un texte que nous avons rédigé avec l'ensemble de nos adhérents. Fort de ce précédent consensuel, nous avons demandé et obtenu lors de la dernière visioconférence de travail sur le plan guide la même possibilité. Tous les présents à cette réunion, dont votre collègue Madame ALLAL, maire du quartier, ont donné leur accord sur cette procédure. Votre commentaire nous accusant d'avoir agi de façon unilatérale est donc parfaitement infondé.

Les parents d'élèves ont, eux aussi, joint un texte à celui de la CDCH. Madame ALLAL a demandé une dernière visioconférence pour obtenir des précisions sur les deux textes. Cette

visioconférence a eu lieu le 24/03/2021. Après débats, une solution a été trouvée, la CDCH nous a envoyé la dernière version qui avait reçu l'assentiment de tous les signataires de la charte de concertation à l'exception de Madame ALLAL qui, présumons-nous, devait vous consulter. Votre courrier exprime, de façon unilatérale, votre refus de tenir compte de l'avis de la majorité des représentants des habitants du quartier Sauzelong.

Concernant notre texte qui, a priori, vous irrite beaucoup, il semble que vous ne l'avez pas lu avec l'attention qu'il mérite.

Vous utilisez des mots qui ne correspondent absolument pas à la position qui est la nôtre depuis septembre 2017.

Nous avons, comme objectif, de participer à un projet qui assure aux locataires de la CDCH de disposer d'appartements dignes et confortables tout en prenant soin des conditions de vie de tous les habitants du quartier Sauzelong.

Comme nous le disons depuis septembre 2017, nous ne sommes pas, par principe, opposés à une densification dès lors qu'elle est raisonnable et raisonnée. La volonté, imposée sans débat par la CDCH et vous-même, de construire 950 logements sur les 4,7 ha propriété de la CDCH est totalement disproportionnée au regard de la réalité du quartier Sauzelong.

La cession à des promoteurs privés de certains lots appartenant à la CDCH est pour, nous, une décision qui risque de mettre en cause la réalisation de certains des points très positifs du projet.

Nous n'avons pas eu, de la part de la CDCH suffisamment d'assurance pour considérer que ce point est éclairci. Nous vous rappelons que nous faisons une proposition visant à construire 700 logements. Cette proposition repose sur des données fiables et vérifiables par tous. N'ayant pas eu d'arguments sérieux contre cette proposition, faute d'en avoir discuté, cette proposition reste pertinente à nos yeux.

Notre démarche a toujours été et sera toujours de participer à toutes les initiatives susceptibles d'améliorer les conditions de vie de tous les habitants du quartier Sauzelong. Nous saluons votre décision de développer une opération « cœur de quartier » à Sauzelong.

Pour aller plus loin, il est important, Monsieur le Maire, que vous preniez conscience que nous n'avons pas vocation à plaire. Nous avons des désaccords, nous les exprimons, mais nous avançons également sur ce que nous partageons. C'est le cas sur le plan guide présenté par la CDCH.

Enfin, contrairement à ce que vous écrivez qui pourrait, légitimement, être ressenti comme malveillant, nous défendons l'intérêt collectif et ne pouvons cautionner que cette défense soit assimilée à « l'obstination négative d'intérêts particuliers ».

Pour que votre information soit complète, nos adhérents sont tous des locataires CDCH, habitants ou usagers du quartier Sauzelong.

Veillez, Monsieur le Maire, accepter nos salutations citoyennes.

Pour le Conseil d'Administration, le Président Michel ARMENGAUD



PS : Copie adressée aux responsables des groupes du Conseil Municipal, aux signataires de la Charte, à l'UCQ, aux Parents d'élèves, aux représentants des locataires CDCH.